

Un débat public sur l'ensemble de la filière nucléaire française

Michel Juffé, philosophe, ancien conseiller du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable, co-auteur d'un rapport (mars 2010) sur la « gouvernance concertée ».

D'un côté le gouvernement français nous dit qu'en France nous sommes à l'abri de toute catastrophe nucléaire (nous sommes les meilleurs du monde : producteurs, chercheurs, experts, autorité de sûreté...), de l'autre les antinucléaires exigent une sortie immédiate du nucléaire. Que penser, lorsqu'on n'est pas un expert du nucléaire ?

Depuis 36 ans, lorsqu'en mars 1974, fut lancé le programme nucléaire civil français, aucun débat public n'a eu lieu. Lors du Grenelle de l'environnement, en 2007, il a été exclu des divers chantiers lancés. Il n'apparaît pas dans les deux lois qui ont suivi. Les études et rapports officiels n'ont jamais été rendus publics, même auprès des parlementaires.

Ce débat ne peut plus être retardé, mais il ne doit ni être lancé à la sauvette ni être biaisé.

Je vois le processus en trois étapes :

1° Un diagnostic de l'ensemble de la filière française et pas seulement du fonctionnement des centrales.

2° Un débat orchestré par la commission nationale du débat public.

3° Un référendum présentant plusieurs options politiques.

Le diagnostic doit remplir plusieurs conditions :

- concerner l'ensemble de la filière : extraction et transport de l'uranium et des autres matières fissiles ; mise en service, fonctionnement et démantèlement des centrales ; traitement des déchets radioactifs ; exportation d'énergie et d'équipements français (centrales nucléaires, centres de traitement des déchets) ;
- être conduit par l'ensemble des parties prenantes : usagers, associations diverses, exploitants, autorités de sûreté, experts et chercheurs, collectivités territoriales, Etat ; la radioactivité dépasse les frontières : des représentants des pouvoirs publics et de la société civile d'autres pays européens et méditerranéens doivent être associés à ce diagnostic ;
- aboutir à différentes options sur la filière nucléaire dans son ensemble, et sur les choix énergétiques du pays et sur leurs coûts respectifs ;
- être l'objet d'une information complète par les moyens appropriés : sites Internet, compte-rendus dans la presse écrite et audio-visuelle (et comprenant l'ensemble des rapports déjà établis).

Le débat public, lorsqu'il est conduit par la commission nationale du débat public (CNDP), donne lieu à un ensemble de consultations territoriales, auxquelles n'importe quelle personne peut participer. Celui-ci portera sur les options possibles d'évolution de la filière nucléaire, sachant que l'expérience montre qu'un débat public n'aboutit que s'il est fondé sur cette présentation d'options, étayées par

des études préalables (comme le diagnostic évoqué ci-dessus), et non sur des idées vagues du genre : « Etes-vous pour un contre le nucléaire ? ». En cette occasion, tous les débats particuliers seront intégralement diffusés par les chaînes publiques de radio et de télévision (dans le cadre de leurs obligations de service public) et sur les sites publics de l'Etat. Il sera accompagné par d'autres types de consultations : des débats organisés par les médias, des forums sur des sites dédiés, des conférences de citoyens, etc. La commission nationale du débat public veillera à l'autonomie de ces diverses consultations par rapport notamment à l'Etat et aux industries de la filière nucléaire.

Le **référendum** est préférable à un vote du Parlement lorsque les citoyens sont suffisamment instruits des enjeux des choix proposés. Dans ces conditions, il ne résulte pas des « émotions » ou d'une « opinion publique » aisément manipulable. Voilà pourquoi, il est pour moi indissociable des deux étapes précédentes : un diagnostic pluriel et complet ; un débat public (au sens de la CNDP). Ainsi que des conditions de leur exercice : une information continue et intégrale. Les citoyens ne sont pas stupides : au lieu de leur proposer une seule question, avec une réponse par « oui » et « non », le référendum peut et doit leur proposer toute une gamme de choix, allant de l'abandon total de la filière au plus court terme possible à son maintien intégral. Pour chacun de ces choix devront être présentés : les implications en termes d'indépendance énergétique, les impacts environnementaux, les conséquences économiques et sociales, les avancés techniques et scientifiques nécessaires. Ce référendum devra lui-même être précédé d'une campagne d'information et de débats.

N'est-ce pas là un moyen de renvoyer le problème aux calendes grecques, jusqu'à ce qu'une autre préoccupation prenne le dessus ?

Non, à condition d'aller vite : bien organisé (et financé) le diagnostic peut prendre 3 mois, le débat public autant, et les explications préalables au référendum de même. Soit au total 9 mois. Le tout pourrait coûter entre 20 et 30 millions d'Euros, soit une somme dérisoire en regard des enjeux. Si l'on veut éviter toute interférence avec les prochaines échéances électorales, l'ensemble du processus pourrait démarrer dès le mois d'avril 2011, le référendum ayant alors lieu en janvier 2012. D'ici là les élus de la Nation, seuls avec le président de la République à pouvoir prendre la décision d'un référendum, auront à cœur, n'en doutons pas, de faire appel à l'ensemble des citoyens pour faire un choix qui engage la France pour des décennies.